

RÈGLEMENT RCA13 210005

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2013, à 19 h, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement RCA13 210005

Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (exercice financier 2013)

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 102, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 10 juillet 2013

Caroline Fiset, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement